

Pour des conseils de classe équitables

Unia et le Service de lutte contre la pauvreté encouragent les écoles à veiller à ce que les conseils de classe (1) impliquent pleinement les élèves et leurs parents dans toute décision prise à leur égard et (2) prennent en compte le vécu et les opinions des élèves dans les motivations d'orientation.

1 Développements

La circulaire 7550 du 25 avril 2020 prévoit l'annulation des épreuves certificatives externes et l'interdiction d'évaluations sommatives concentrées sous la forme de sessions pour les élèves fréquentant l'enseignement fondamental et secondaire. Comme chaque année, les conseils de classe seront amenés à délivrer des attestations de réussite, de réorientation ou d'échec, même si la circulaire prévoit spécifiquement que les décisions de redoublement devront être exceptionnelles.

Nous avons pris connaissance de l'intention de la Ministre de baliser la manière dont les décisions des conseils de classe seront prises. Il s'agit d'une mesure essentielle afin de limiter l'impact de la crise du coronavirus sur les élèves les plus vulnérables.

En effet, **une étude¹ de l'ULB de 2018** commanditée par Unia a permis de **démontrer l'existence de biais dans les décisions des conseils de classe en fonction de l'origine ethnique, de l'origine sociale et du genre**, rejoignant en cela les conclusions d'études qualitatives réalisées par d'autres acteurs. En particulier, l'étude a mis en évidence que ces caractéristiques des élèves influencent les arguments mobilisés par les conseils de classe pour motiver une décision d'orientation.

Généralement, les décisions des conseils de classe sont basées sur les résultats scolaires et sur *l'intuition*². Dans le contexte actuel, les résultats des élèves joueront un rôle plus limité dans les décisions des conseils de classe, laissant dès lors un champ plus large à l'intuition. Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale³ et Unia⁴ souhaitent attirer l'attention sur le fait que les élèves en situation de vulnérabilité ou issus d'un groupe ethnique minoritaire en Belgique risquent par conséquent, plus encore que les autres années, d'être victimes de biais inconscients (involontairement) discriminatoires lors des conseils de classe.

L'allongement du tronc commun, prévu par le Pacte d'Excellence, permettra à l'avenir de rencontrer en partie cette problématique. Mais dans l'attente de sa mise en œuvre, des mesures devraient être prises dès à présent pour limiter le risque de décisions d'orientation par relégation. Le Service de lutte contre la pauvreté⁵ rappelle le principe des Nations Unies « *To leave no one behind* », principe particulièrement d'actualité dans cette période de lutte contre

¹ Unia (2017), *Baromètre de la diversité – Enseignement*,

https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/1210_UNIA_Barometer_2017_FR_AS.pdf, pages 135 à 160.

² Kristin Vanlommel (2018), *Opening the black box of teacher judgement: the interplay of rational and intuitive processes*, <https://doc.anet.be/docman/docman.phtml?file=irua.4dcaf5.150060.pdf>.

³ Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale évalue l'effectivité des droits fondamentaux des personnes qui vivent dans des conditions socio-économiques défavorables : droit à un logement décent, droit à l'énergie, droit à la protection de la vie familiale, droit à la protection sociale, droit à la protection de la santé, droit à l'enseignement...Nos publications sont consultables sur <https://www.luttepauvrete.be>.

⁴ Unia est un service public interfédéral indépendant, dont la mission est de promouvoir l'égalité et les droits humains et de lutter contre les discriminations. Vous trouverez les missions d'Unia et les critères protégés en vous rendant sur notre site internet : www.unia.be.

⁵ Élu récemment SDG Voices 2020 - <https://www.luttepauvrete.be/wpcontent/uploads/sites/2/2020/01/CP-SDG-Voice-14-1-20.pdf>.

l'épidémie. Il s'agit de considérer explicitement l'impact des mesures prises sur les personnes en situation de pauvreté et d'insécurité ou issues de minorités ethniques, et ce à tous les niveaux et dans tous les domaines de la société.

Pour autant qu'il soit nécessaire d'organiser des conseils de classe visant à délivrer des attestations (AOA , AOB, AOC), ce qui doit encore être démontré,⁶ Unia et le Service de lutte contre la pauvreté plaident à tout le moins pour que ces conseils de classe associent pleinement les élèves (et leurs parents) à la prise de décision. Cette pratique permet aux élèves d'exprimer leur point de vue et de mieux comprendre les décisions qui sont prises ainsi que les motivations sous-jacentes. Cela sera donc de nature à réduire le risque de recours. Les décisions devraient toujours être prises dans l'intérêt de l'enfant et être dûment motivées. A cet égard, étant donné la diversité des réalités sociales vécues par les élèves, nous appelons à ce que les travaux donnés à domicile ne portent pas préjudice à la réussite de l'élève. Les CPMS et les associations peuvent jouer un rôle de facilitateur dans ce dialogue entre la famille et l'école.

Pour garantir la participation des élèves et de leurs parents aux conseils de classe, quelle que soit leur origine sociale ou ethnique, il convient d'adopter une communication claire sur leur fonctionnement et le rôle qu'élèves et parents peuvent y jouer. Ceci implique notamment d'utiliser un langage accessible, adapté aux jeunes, et de veiller à ne pas se limiter à une communication électronique.

Nous espérons que ces pratiques permettront de réduire les biais inconscients et offriront aux élèves la possibilité de poursuivre un parcours scolaire constructif et positif, indépendamment de leur origine ethnique, de leur origine sociale ou de leur genre.

Au-delà de ce questionnement ponctuel sur les conseils de classe, cette thématique devrait faire l'objet d'une réflexion plus structurelle.

De nombreux acteurs recommandent également d'amorcer des changements cruciaux pour un enseignement plus égalitaire tels que l'établissement d'un lien de confiance entre la famille et l'école, une meilleure formation des enseignants à la précarité vécue par certains élèves et la sortie d'une logique concurrentielle entre écoles et entre élèves. Autant d'éléments qui contribueront à offrir une qualité pédagogique équitable pour toutes et tous, quel que soit le milieu familial et social dont sont issus les élèves.

2 Contacts

Bruno Martens, Chef du Service Politique et Société de Unia - bruno.martens@unia.be - 02 212 30 26.

Emilie Van den Broeck, Collaboratrice au Service Politique et Société - emilie.vandenbroeck@unia.be - 02 212 31 06.

Emily Clissold, Collaboratrice au Service de lutte contre la pauvreté - emily.clissold@cntr.be - 02 212 31 61.

3 Destinataires

Cette recommandation est envoyé à :

Madame Caroline Désir, Ministre de l'Éducation (Fédération Wallonie-Bruxelles)

Les Fédérations de Pouvoirs Organisateurs : WBE, CPEONS, CECP, FELSI et SeGEC

⁶ Ce passage automatique à la classe supérieure est recommandée par différents acteurs tels le Comité des élèves francophones (<https://www.lecef.org/>) et la Coalitions des parents de milieux populaires et les organisations qui les soutiennent.